



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 février 2014 (04.02)
(OR. en)**

5153/14

CO EUR-PREP 1

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Comité des représentants permanents / Conseil des affaires générales
Subject:	Conseil européen (20 et 21 mars 2014) - Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté, qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder les 20 et 21 mars 2014.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o
o o

I. CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

A) Le Semestre européen

Le Conseil européen clôturera la première phase du semestre européen:

- en évaluant les progrès d'ensemble réalisés dans la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2013;
- en adressant aux États membres des orientations relatives aux programmes de stabilité ou de convergence et aux programmes nationaux de réforme qu'ils ont établis pour 2014 aux fins de la mise en œuvre des priorités définies dans l'examen annuel de la croissance effectué par la Commission et approuvées lors du Conseil européen de décembre 2013.

Sur la base d'un examen à mi-parcours établi par la Commission, le Conseil européen fera le point sur l'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et fournira des orientations le cas échéant.

B) Compétitivité industrielle

Le Conseil européen soulignera l'importance d'une base industrielle européenne solide et compétitive en tant que moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. Sur la base de la communication récente de la Commission, il mettra l'accent sur quelques unes des questions essentielles qu'il convient de traiter, telles que le coût de l'énergie dans la production industrielle, l'inadéquation des compétences, le développement des infrastructures, la délivrance de brevets, les chaînes de valorisation mondiales, la spécialisation intelligente et les technologies clés génériques (TCG).

C) Climat et énergie

Le Conseil européen procédera à un premier débat d'orientation sur la base de la communication de la Commission intitulée "Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030".

Le Conseil européen fera en outre le point sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de mai 2013 relatives à l'énergie.

PM: Mécanisme de résolution unique (résultats des travaux législatifs et de la CIG)

PM: Fiscalité (résultats des travaux du Conseil)

II. RELATIONS EXTÉRIEURES

Le Conseil européen examinera l'état d'avancement des préparatifs du prochain sommet UE-Afrique et procédera à un débat d'orientation approfondi sur les relations de l'UE avec l'Afrique.

En fonction de la situation, il pourra être amené à aborder d'autres questions de politique étrangère en particulier.